

Escroquerie

230 000 € détournés au comité d'entreprise d'Euro Disney

CHESSY-SUR-MARNE (SEINE-ET-MARNE)

PENDANT que Mickey et Donald travaillent dans les parcs Disney, l'Oncle Picsou, lui, tape dans la caisse du CE. Selon le témoignage de Raymond Myon, un ancien employé administratif du comité d'entreprise d'Euro Disney (lire l'interview ci-dessous), plus de 230 000 € auraient été détournés depuis un an par l'actuel secrétaire CGT du CE, Amadou N'Diaye. Documents comptables à l'appui, l'ex-salarié du comité d'entreprise dévoile les détails d'un vaste système d'escroquerie qui se perpétuait selon lui « depuis trois ans ».

Détournement de paiements en espèces ou de bons cadeaux, abonnements gratuits négociés avec des fournisseurs pour être ensuite revendus aux salariés, envois de fonds du CE en mandat cash à l'étranger... diverses méthodes étaient mises à contribution pour se servir dans les caisses du comité. L'ancien employé administratif raconte qu'il était chargé par Amadou N'Diaye d'escamoter ces prélèvements en manipulant les écritures comptables. Contacté, ce dernier n'a pas souhaité répondre à notre appel.

L'affaire s'est ébruitée le mois dernier. A la suite de son licenciement, Raymond Myon a « lâché » le secrétaire du CE et confié à des collègues que ce dernier avait détourné des es-

pèces provenant des recettes de billetterie. Informé, le syndicat FO Disney avait alors déposé plainte contre X pour « malversations » et « escroquerie » auprès du parquet de Meaux (Seine-et-Marne). Il a annoncé depuis son intention de se constituer partie civile. C'est dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le procureur de Meaux, que les policiers du commissariat de police de Chessy, à Mame-la-Vallée, ont entendu lundi Raymond Myon.

« Presque un dixième du budget annuel du CE »

Reste à savoir comment une telle escroquerie a pu passer inaperçue au sein d'une entreprise cotée en Bourse et qui, en tant que bailleur de fonds du CE, dispose d'un droit de regard sur les comptes du comité. « Les sommes détournées atteignent presque un dixième du budget annuel du CE », s'étrangle Djamilia Ouaz, une élue CFDT (minoritaire). Pour elle, la direction, qui a octroyé cette année au CE une rallonge de près de 500 000 € en vertu d'un accord atypique, « aurait dû se poser des questions sur les difficultés financières du comité d'entreprise ».

Contactée, la direction de Disneyland n'a pas souhaité « commenter une instruction judiciaire en cours ».

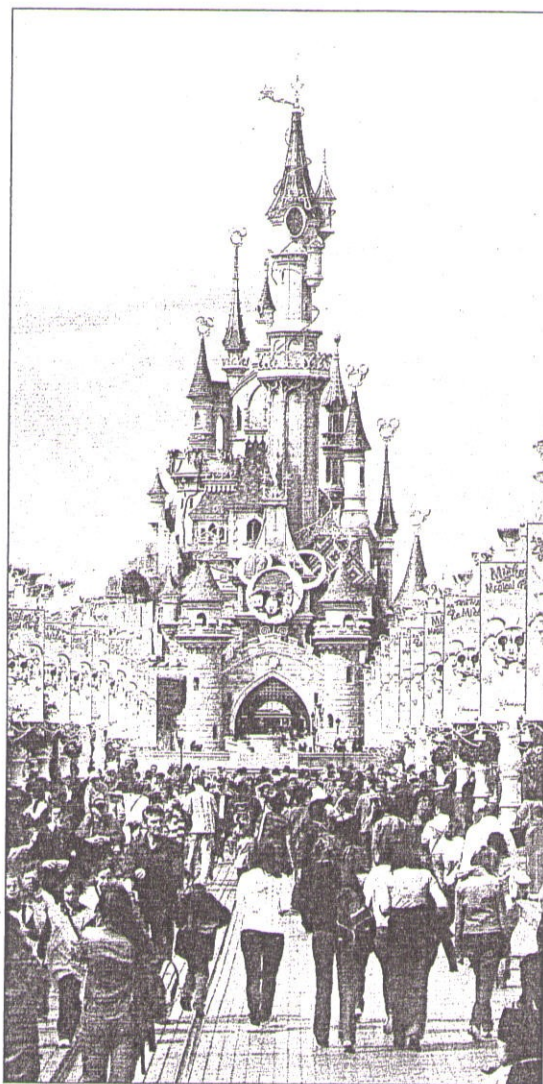
AURÉLIEN PEROL

Un budget de 2,8 millions

AVEC 2,8 MILLIONS d'euros de budget annuel, le comité d'entreprise est une grosse machine pilotée par une coalition de syndicats d'Euro Disney SCA. Sa mission : redistribuer les subventions allouées par la direction aux 13 000 salariés du groupe, pour leur « offrir un plus sur les postes de dépense les plus sensibles, comme les vacances ou les loisirs », indique un élu du CE. En 2009, une somme de 2,1 millions d'euros était dévolue à cette mission. Un bureau de quatre per-

sonnes élues par les quinze membres du comité d'entreprise dirige la structure. Le secrétaire CGT du CE est secondé par un secrétaire adjoint (CGC) ainsi que par un trésorier et un trésorier adjoint, tous deux affiliés à la CGT. La présidence du CE est assurée par une représentante du directeur des ressources humaines d'Euro Disney. Cette dernière n'a pas de pouvoir décisionnaire, mais dispose d'un droit de regard sur les comptes du comité d'entreprise.

A.P.



CHESSY-SUR-MARNE. L'actuel secrétaire du comité d'entreprise est soupçonné d'avoir détourné plus de 230 000 euros en un an. (L.P./OLIVIER LEJEUNE.)

« La direction a préféré fermer les yeux »

RAYMOND MYON, ancien salarié du comité d'entreprise d'Euro Disney

EMPLOYÉ administratif du comité d'entreprise, licencié cet été, il a répondu aux questions du « Parisien ». « Aujourd'hui en Seine vous l'actuel secrétaire CGT du CE, Amadou N'Diaye, aurait détourné plus de 230 000 € des comptes du comité. Comment aurait-il procédé ?

■ **Raymond Myon.** Principalement en détournant des paiements en espèces. L'intégralité de ces sommes transitait par un coffre dans son bureau. Il n'avait qu'à se servir, avant de passer déposer le reste à la banque. Si on regarde le livre de comptes du CE entre octobre 2008 et le 27 août dernier, on voit que 45 000 € en espèces ont été déposés à la banque. Pourtant, le journal de trésorerie du CE sur la même période indique que 180 000 € en espèces ont été encaissés en espèces.

Y avait-il d'autres modes opératoires ?

Oui. Par exemple, lors d'une commande de 200 000 € faite à une société de loisirs, Amadou avait négocié une soixantaine de contremarques

gratuites, d'une valeur totale de 35 000 €. Ces dernières étaient ensuite facturées comme les autres aux salariés et Amadou récupérait la somme. Il a également utilisé à son profit pour 60 000 € de bons cadeaux Auchan, destinés aux salariés pour les courses de Noël.

« Cet été, la BNP m'a appelé pour me dire qu'il y avait un trou de 200 000 € sur le compte »

Comment se fait-il que ces opérations soient passées inaperçues ?

Amadou N'Diaye m'a demandé de faire le nécessaire... Par exemple, sur le premier semestre de l'exercice 2008, j'ai ajouté 36 000 € dans la colonne des dépenses, en saupoudrant des achats de stocks ici et là...

Il m'a également demandé de lui verser plu-

sieurs mandats cash sur les fonds du CE pendant ses vacances au Sénégal, pour un total de 4 500 €...

Pourquoi avez-vous agi ainsi ?

Il était très généreux avec moi. Il m'affirmait en plus qu'il n'y avait rien à craindre car le DRH était OK. Il disait qu'il était « un lion », et qu'il me protégerait. Alors je faisais ce qu'il me disait...

A-t-il réellement bénéficié de complicités ?

La direction se doutait de ses pratiques et a préféré fermer les yeux. Cet été, la BNP m'a appelé pour me dire qu'il y avait un trou de 200 000 € sur le compte du CE, qu'ils allaient devoir bloquer nos paiements... j'ai prévenu Amadou N'Diaye, qui a demandé au DRH une lettre certifiant que le compte allait être crédité de 200 000 €. A la CGT, certains étaient également au parfum.

A.P.

Sécurité

Besson reconnaît les contrôles au faciès

LE MINISTRE de l'Immigration, Eric Besson, a admis hier que les « contrôles au faciès » des jeunes par des policiers étaient une « réalité » en France, précisant qu'elle était « largement combattue » et que « l'immense majorité des policiers, gendarmes et des forces de sécurité en France est républicaine ». Cette prise de position a immédiatement provoqué les foudres des syndicats de police. Jean-Claude Delage, pour Alliance (2^e syndicat de gardiens de la paix), estime qu'Eric Besson a commis « un dérapage verbal », tandis que Nicolas Comte, de l'Union SGP-FO/Unité police (1^{er} syndicat), a jugé « inadmissibles » les propos du ministre, rappelant l'illegalité de tels contrôles. Dominique Achispon, du Syndicat national des officiers de police (majoritaire), parle de « propos irresponsables ». Enfin, Bruno Beschizza, de Synergie Officiers, précise que les « contrôles de police sont liés au territoire, pas à l'ethnie ».

EN BREF

■ Meurtre

Cinq adolescents, soupçonnés du meurtre du prêtre français Louis Bondel, lundi au cours d'un cambriolage dans sa paroisse d'un bidonville en Afrique du Sud, ont été arrêtés. Agés de 14 à 18 ans, ils comparaitront devant un tribunal. Missionnaire depuis quarante ans en Afrique, Louis Bondel, 70 ans, sera inhumé samedi.

■ Saisie

Trois chargements représentant au total 12,5 tonnes de tabac à narguilé importées en contrebande ont été interceptés mi-novembre à Amiens (Somme) et à l'aéroport de Roissy. Selon les agents des douanes, la valeur de la marchandise est estimée à 1,4 million d'euros.

■ Braquages

Un homme de 22 ans, suspecté de trois vols à main armée commis entre le 10 et le 29 novembre dans trois cinémas parisiens, a été interpellé à son domicile de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Sous la menace d'une arme de poing, il s'était fait remettre 6 500 € au total.

Appel

Un agriculteur contre Monsanto

GRAVEMENT intoxiqué après l'inhalation de l'herbicide Lasso de la firme américaine Monsanto le 27 avril 2004, un agriculteur des Charentes, Paul François, se bat depuis pour que sa pathologie soit classée en accident du travail. Un premier jugement du tribunal des affaires de Sécurité sociale d'Angoulême du 3 novembre 2008 lui a donné raison, sur la base d'une expertise médicale et a condamné l'Association des assureurs de la Mutualité sociale agricole (AAEXA) à le prendre en charge au titre de l'indemnisation des maladies professionnelles. Celle-ci a fait appel et réclame une contre-expertise. L'issue de cette seconde audience qui se tient aujourd'hui devant la cour d'appel du tribunal des affaires sociales de Bordeaux est très attendue par de nombreux agriculteurs.

M.P.